

Réunions du conseil municipal

du 9 juin 2017

Présents : Mmes DIGUE, PRIME, MALEUVRE, Mrs JAGAULT, LASSALLE, BOURDEAU, ÉTENDARD, CHOLLET, CLÉMENT.

Absents excusés : Mmes COTTIER, NEVEU, CROIXMARIE

Absents : Mme HAMON, Mrs BARREL et LURTON

Analyse des TAP et suite à donner pour la rentrée scolaire 2017 2018

Mme le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 29 mai dernier avec les directrices des écoles du RPI les commissions scolaires et les Maires pour analyser les temps de TAP. Il en ressort que les enfants sont fatigués plus en fin de semaine, que cela entraîne également une surcharge de travail auprès du personnel de l'école, une dépense financière qui n'est pas à négliger même si les aides de l'état et du département ont été reçues mais que ces dernières diminuent au fil des années. Un conseil d'école va également avoir lieu et il sera demandé l'avis de celui-ci. Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la continuité des TAP, sachant que seul l'accord du recteur de l'académie et la promulgation du décret pourront mettre fin aux TAP.

Vote pour la continuité des TAP :

Abstentions: 0 Pour: 0 Contre: 9

Départ des CM2 : Calculatrices

Comme chaque année les élèves de CM2 de Thourie quittent l'école avec des calculatrices offertes par les municipalités. 9 enfants de Lalleu affronteront la 6ième avec leur calculatrice dans le sac à dos. Coût $9 \times 17\text{€} = 153\text{€}$ reversés à Thourie

Vote : Pour: 9

Amende de Police pour la subvention du département

Le département nous a accordé une subvention de 4000€ « amende de police » pour la création des futurs ralentisseurs qui seront implantés prochainement.

Vote pour acceptation : Pour: 9

Taxe d'assainissement pour l'année 2018

Comme l'année passée, il est proposé de ne pas augmenter le tarif assainissement. Celui-ci reste donc au tarif de 98.46€.

Vote: Pour 9

Réunions du conseil municipal

du 23 juin 2017

Présents : Mmes DIGUE COTTIER, PRIME, MALEUVRE et NEVEU, Mrs JAGAULT, LASSALLE, ÉTENDARD, CLÉMENT.

Absents excusés : Mme, CROIXMARIE, Mr CHOLLET

Absents : Mme HAMON, Mrs BARREL, LURTON, et BOURDEAU

Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Mr Jean-François RAULT, chargé de mission urbanisme et environnement à Bretagne Porte de Loire Communauté présente au conseil municipal les principaux enjeux du futur PLUI avec 3 orientations générales : l'Economie, Le cadre de vie, et L'Habitat.

Chaque élu ayant reçu une première version du document écrit, il leur est proposé de faire part de leurs remarques. Un échange intéressant de questions-réponses a eu lieu, sur les zones d'habitation, les anciennes bâtisses en pierre à réhabiliter, l'agriculture, les zones humides, la particularité des STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limité), l'inventaire des artisans et commerçants de notre commune, le petit patrimoine bâti.

Concernant les artisans en campagne JF RAULT rappelle qu'il n'est pas de la volonté de bloquer le développement des artisans déjà installés mais que dans le cadre de nouvelles créations ceux ci seront amenés à s'installer dans les zones d'activités prévues à cet effet. D'autre part il faudra faire un inventaire de l'existant et des besoins d'agrandissement afin de prévoir des STECAL d'ACTIVITÉ nécessaire.

Nous allons donc devoir procéder à l'inventaire des bâtisses en pierre qui à ce jour ne sont pas des maisons d'habitation et qui pourraient le devenir. Si vous êtes concernés vous allez recevoir un courrier pour information et nous devons prendre les bâtisses en photo afin qu'elles soient répertoriées. Si toutefois vous ne recevez pas de courrier n'hésitez pas à passer en mairie pour vous faire répertorier.

Les questions relatives au PADD sont alors épuisées, la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

Reprise du conseil après 1h30 de débat.

Vote du tarif cantine avec l'établissement ESAT de Retiers pour la rentrée scolaire 2017_2018

Tarif enfant: 3.46€ HT (3.80€ TTC)

Tarif adulte: 5.76€ HT (6.33€ TTC)

Vote :pour 9

Engagement de la commune pour le Zéro Phyto

Une première analyse a eu lieu concernant l'entretien des espaces verts de la commune. Il s'avère que notre agent communal est actuellement seul, que l'entretien des espaces verts représente une durée de l'activité non négligeable et surtout au niveau du cimetière.

Nous rappelons que nous sommes engagés dans une charte d'environnement qui est d'employer Zéro phyto sur la commune au niveau 5. Il nous est possible de rester en Zéro phyto mais de passer au niveau 2. Le passage en Niveau 2 dans le cimetière permettra le traitement des mauvaises herbes avec un produit phyto en respectant les distances par rapport au ruisseau, et à la pente du cimetière. Seule contrainte sera de fermer au public le cimetière pendant 24 heures à la suite de ce traitement.

La question se pose pour un local Zéro-phyto, une habilitation par rapport à notre employé communal.

Il est également demandé si une entreprise extérieure peut faire le travail ? Le tout reste à analyser.

Vote pour le passage de la charte au niveau 2 Pour: 9

Modification des horaires du poste de travail de Marie VILOUX à l'école.

Suite à la modification des TAP, la préfecture nous a demandé de faire un dossier avec des informations concernant les nouveaux horaires de l'école. Ce dossier a donc été préparé par la commission scolaire et Mme Le Maire. Le conseil d'école a eu lieu le 15 juin et a donné un avis favorable pour l'arrêt des TAP au sein du RPI. Nous attendons donc le passage du décret (début juillet) et l'avis de l'inspecteur d'Académie pour un retour d'école à 4 jours.

Cependant, il était important de prévoir une modification d'horaire du contrat de travail de Mme VILOUX pour cette future rentrée. Le nouveau contrat sera de 19h50 /semaine annualisé.

Vote : Pour: 9

Opérations « p'tits boulots » de la Com.Com

Suite à cette nouvelle réforme deux jeunes ont déposé leur candidature. Vu le travail de « p'tits boulots » sur la commune, il est proposé de prendre ces 2 jeunes: 1 à la charge de la Com.Com et l'autre à la charge de la commune. Montant des salaires bruts : 240.21€

Les jeunes embauchés sont Chloé ROULLIER ET Killian CLÉMENT. Ils seront présents sur la commune courant juillet et interviendront principalement à l'école pour la remise en état de diverses choses. Ils seront suivis par Brigitte, Carole, Marie, Caroline et Laurent.

Divers

Les panneaux de signalisation sont commandés et nous espérons pouvoir les installer rapidement. Laurent sera aidé par l'entreprise BOISNARD.